

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoint, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, M. Guy VIDELOUP, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Guy VIDELOUP

Date d'envoi de la convocation : 22/03/2023

Absents excusés : M. Yves BIGOT (a donné procuration de vote à M. FOURRIER)

Absents : Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M Daniel BONHOMME

DELIBERATION 31/2023 – LOCATIONS : REVISION DES LOYERS

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

Conformément à la clause de révision des loyers prévue dans chaque contrat de location, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les loyers des logements communaux, en fonction de l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers (IRL)
En fonction de ces dispositions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les montants mensuels des loyers comme suit et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ADRESSE	NOM du LOCATAIRE	DATE D'ENTRÉE	REVISION DU LOYER	LOYER	RÉVISION
9B, rue de la Mairie	BROECKHOVE Cyril	14/11/2022		410 €	14 novembre 2023 (IRL 2ème trimestre)
9A, rue de la Mairie	CHEVALIER Florian	01/03/2023		450 €	1 ^{er} mars 2024 (IRL 3ème trimestre)
2 bis A, rue de la Boussaquière	ROUAULT Monique	01/04/2013	285.07 x 137.26/132.62	295.04 €	1 ^{er} Avril 2023 (IRL 4ème trimestre)
3, rue du Chemin Creux	L'HOMME Laurent-Océane	01/12/2018	424 x 136.27/131.67	438.81 €	1 ^{er} juillet 2023 (IRL 3ème trimestre)
5, rue du Chemin Creux	PANVERT Roland et KOROMANGA Laëtitia	01/04/2022	700 x 137.26/132.62	724.49 €	1 ^{er} avril 2023 (IRL 4ème trimestre)
2 bis A, rue de la Boussaquière	BOURROUX philippe	01/06/2021	256.20 x IRL 1 ^{er} trimestre 2023/133.93	IRL 1 ^{er} trimestre 2023 pas publié	1 ^{er} juin 2023 (IRL 1 ^{er} trimestre)
Maison de Santé Cellule 2	Dr Isabelle BOUCHARREINE	01/05/2015 (Bail de 6 ans)	257.67 x 126.66/118.97	274.33 €	1 ^{er} mai 2023 (IRL des activités tertiaires 4ème trimestre)
Maison de Santé Cellule 1	Dr Pascal PINTIAUX	01/11/2014 (Bail de 6 ans)	267.86 x IRL 2 ^{ème} trimestre 2023/122.65	IRL 2 ^{ème} trimestre 2023 pas publié	1 ^{er} novembre 2023 (IRL des activités tertiaires 2ème trimestre)
Maison de Santé Cellule 4	Infirmiers Vincent HARDY Brendan GAUTIER	01/09/2021	262.43 x IRL 1 ^{ER} trimestre 2023/120.73	IRL 1 ^{er} trimestre 2023 pas publié	1 ^{er} septembre 2023 (IRL des activités tertiaires 1er trimestre)

Monsieur Le Maire fait part du départ de Monsieur RESSE qui occupait l'appartement sis 9 A rue de la mairie, qui est remplacé par M. Florian CHEVALIER à compter du 1^{er} mars 2023.

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,
Après affichage le 7 avril 2023
et transmission en Préfecture, le 7 avril 2023
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,
Le 7 avril 2023
Le Maire, Jean-François GOBICHON

